

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

du Centre Hospitalier de PAU

4 Boulevard Hauterive

64046 PAU Cedex

☎ 05.59.92.47.70

SELECTION A L'ENTRÉE EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2018-2019

La formation a une capacité d'accueil de 33 élèves :

- 30 places en parcours complet : (dont 1 report)
 - Douze places réservées aux candidats de droit commun.
(cf annexe 1 : dossier d'inscription pages 7 à 9)
 - Trois places réservées aux candidats justifiant d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins.
(cf annexe 1 : dossier d'inscription pages 7 à 9)
 - Cinq places réservées aux candidats en terminale ou titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP "accompagnement, soins, services à la personne" ou SAPAT "services aux personnes et aux territoires". Circulaire du 10 juillet 2014 relative aux dispenses de formation pour l'obtention du DEAS ou DEAP
(cf annexe 2 : dossier d'inscription pages 11 à 13)
 - Dix places réservées aux agents des services hospitaliers réunissant huit années d'ancienneté et sélectionnés dans les conditions fixées par le décret n° 89-241 du 18 avril 1989. Ces agents bénéficient de la dispense de ce concours ainsi que les agents des services hospitaliers réunissant trois ans de fonction en ces qualités (s'informer auprès de la direction de votre établissement pour bénéficier de ces conditions internes aux structures ayant un statut public).
- 3 places en parcours partiel : (dont 1 report)

Réservées aux candidats titulaires de titres particuliers ouvrant droits à des dispenses de formation.

Cursus Partiels : DEAP - DEA - DEAVS - DEAMP - TPAVF - MC Aide à Domicile
(cf annexe 3 : dossier d'inscription pages 15 à 17)

L'attribution des places en formation aide-soignante au sein de l'IFAS sera directement déterminée par le classement après les épreuves de sélection, selon l'ordre de mérite.

MODALITÉS DE SÉLECTION

A. CANDIDATS DE DROIT COMMUN

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dérogation ne sera accordée.

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

I. Epreuve écrite d'admissibilité :

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité. Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats titulaires :

- ✓ D'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV délivré dans le système de formation initiale ou continue français (Baccalauréat)
- ✓ D'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V délivré dans le système de formation initiale ou continue français (CAP Petite Enfance, BEPA Service aux personnes, BEP Sanitaire et social).
- ✓ D'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- ✓ Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

II. Epreuve orale d'admission :

Elle concerne les candidats :

- ✓ Ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité.
- ✓ Et ceux dispensés de l'épreuve écrite.

Si vous êtes concernés par cette modalité de sélection, vous reporter à l'annexe 1.

B. CANDIDATS EN TERMINALE OU TITULAIRES D'UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ASSP "ACCOMPAGNEMENT, SOINS, SERVICES À LA PERSONNE" OU SAPAT "SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES

Ces candidats devront obligatoirement choisir entre :

- ✓ Soit la sélection pour les candidats de droit commun défini au A ci-dessus. **Si vous choisissez cette modalité de sélection, vous reporter à l'annexe 1 pages 7 à 9.**
- ✓ Soit la sélection spécifique. Dans ce cas les candidats admis bénéficient de dispenses de formation. **Si vous choisissez cette modalité de sélection, vous reporter à l'annexe 2 pages 11 à 13.**

C. CANDIDATS EN PARCOURS PARTIEL

Candidats titulaires du ou des diplômes suivants :

- Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'état d'aide médico-psychologique
- Diplôme d'état d'ambulancier ou Certificat de capacité d'ambulancier
- Diplôme d'état d'assistant de vie sociale
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Mention complémentaire d'aide à domicile

Dans ce cas, les candidats admis bénéficient de dispenses de formation. **Si vous choisissez cette modalité de sélection, vous reporter à l'annexe 3 pages 15 à 17.**

D. LES RESULTATS

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE

L'affichage des résultats de l'épreuve d'admissibilité aura lieu à l'IFAS le :

Vendredi 9 mars 2018 à 14h

L'affichage des résultats de l'épreuve d'admission aura lieu à l'IFAS le :

Vendredi 18 mai 2018 à 10h

Les résultats d'admissibilité et d'admission sont également consultables sur Internet site :

<http://www.ch-pau.fr>

Article 10 de l'arrêté du 22 octobre 2005 :

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit trois listes de classement de candidats admis par ordre de mérite :

◆ Une liste concernant les douze places réservées aux candidats de droit commun :

- ✓ Une liste principale classe les douze premiers candidats.
- ✓ Une liste complémentaire classe les autres candidats.

◆ Une liste concernant les trois places réservées aux candidats justifiant d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins :

- ✓ Une liste principale classe les trois premiers candidats.
- ✓ Une liste complémentaire classe les autres candidats.

◆ Une liste concernant les cinq places réservées aux candidats justifiant d'un BAC Pro ASSP ou SAPAT :

- ✓ Une liste principale classe les cinq premiers candidats.
- ✓ Une liste complémentaire classe les autres candidats.

◆ Une liste concernant les trois places réservées aux personnes titulaires de diplômes professionnels.

Chaque candidat est personnellement informé de ses résultats par courrier. Si dans les dix jours suivant l'affichage des résultats, le candidat n'a pas confirmé par écrit son inscription, il est présumé avoir renoncé à celle-ci et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ces épreuves ont été organisées. Cependant, un report d'admission d'un an est accordé de droit par le directeur de l'institut, sous certaines conditions.

E. L'ADMISSION

L'admission définitive en formation est subordonnée :

- ✓ A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

- ✓ A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La formation est régie par l'arrêté du 22 octobre 2005 (modifié) relatif aux études conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, modifié.

1) Frais de formation :

Les frais pour la promotion 2018-2019 seront de :

- ✓ Droit d'inscription à la formation : 185 €
- ✓ Frais de formation : 4600 €
- ✓ Coût pédagogique : 45 €

Des frais de tenues professionnelles d'environ 70€ sont à prévoir.

Durant la scolarité, l'hébergement de l'élève n'est pas assuré par l'Institut. L'élève a la possibilité de prendre un repas par jour de formation au restaurant du Centre Hospitalier de Pau, pour un prix d'environ : 4 € par repas.

En cas de désistement, la totalité des droits d'inscription reste acquise à l'IFAS.

2) Caractéristiques de la formation

La formation comprend 41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique en institut de formation et en stage, réparti comme suit :

- * Enseignement en institut de formation : 17 semaine soit 595 heures
- * Enseignement clinique : 24 semaines soit 840 heures.
- * 3 semaines de congés

L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Objectifs de la formation – Définition du métier

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R 4311-3 à R 4311-5 du code de la santé publique.

L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Activités :

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne.
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé.
- Aider l'infirmier à la réalisation de soins.
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits.
- Entretenir des matériels de soin.
- Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins.
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage.
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.

Contenu de la formation

UNITES DE FORMATION	<u>MODULES DE FORMATION</u>	<u>STAGES CLINIQUES</u>
Unité 1	Module 1 : 4 semaines Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	4 semaines
Unité 2	Module 2 : 2 semaines - L'état clinique d'une personne	4 semaines
Unité 3	Module 3 : 5 semaines - Les soins	8 semaines
Unité 4	Module 4 : 1 semaine - Ergonomie	2 semaines
Unités 5	Module 5 : 2 semaines - Relation – communication	4 semaines
Unités 6	Module 6 : 1 semaine - Hygiène des locaux hospitaliers	2 semaines
Unité 7	Module 7: 1 semaine - Transmission des informations	Pas de stage
Unité 8	Module 8 : 1 semaine - Organisation du travail	Pas de stage
TOTAL	<i>17 semaines soit 595 heures de théories</i>	<i>24 semaines soit 840 heures de stages.</i>

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

Centre Hospitalier de PAU

4 boulevard Hauterive

64046 PAU Cedex

☎ 05.59.92.47.70

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS DROIT COMMUN et CANDIDATS TRAVAILLANT DANS UN ETABLISSEMENT DE SOINS

Vingt-cinq places accessibles pour suivre la formation en parcours complet

L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ AURA LIEU A L'IFAS

**le 7 FÉVRIER 2018
de 14h30 à 16h30**

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION AURA LIEU A L'IFAS

Entre le 21 MARS et le 06 AVRIL 2018

Chaque candidat est personnellement informé de ses résultats par courrier.

LES EPREUVES DE SELECTION :

① - L'épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve anonyme, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points se décompose en deux parties :

- 1) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
 - a. dégager les idées principales du texte.
 - b. commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points.

- 2) Une série de dix questions à réponse courte :
 - a. Cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine.
 - b. Trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base.
 - c. Deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie est notée sur 8 points.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 sont déclarés admissibles.

② - L'épreuve orale d'admission

Cette épreuve est notée sur 20 points.

Elle est évaluée par :

- Un directeur d'IFAS ou d'IFSI ou un infirmier, formateur permanent dans un IFAS ou un IFSI.
- Un infirmier exerçant des fonctions d'encadrement ou un infirmier ayant une expérience minimum de trois ans en exercice dans un service ou une structure accueillant des élèves aides-soignants en stage.

L'épreuve se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes.

- 1) Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.
- 2) Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

**DOSSIER D'INSCRIPTION
CANDIDATS DROIT COMMUN et CANDIDATS
TRAVAILLANT DANS UN ETABLISSEMENT DE SOINS**

Liste des pièces à renvoyer :

- 1) **La FICHE D'INSCRIPTION** (ci-jointe), complétée et signée, avec photographie d'identité collée.
- 2) Pour les candidats travaillant dans un établissement de soins :
Une attestation de travail
- 3) Une photocopie de la carte d'identité en cours de validité.
- 4) La copie de(s) **DIPLOME(S)**.
- 5) **QUATRE ENVELOPPES AUTOCOLLANTES** (format 220 x110), timbrées à 0.85 € et libellées à l'adresse du candidat.
- 6) **UNE ENVELOPPE** format A4 affranchie à 1,70 €, libellée à l'adresse du candidat.
- 7) Un chèque bancaire ou postal représentant les droits d'inscription aux épreuves de sélection d'un montant de 85 €, émis à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**
- 8) Une fiche de publication des résultats sur Internet ci-jointe à compléter.

Le dossier **complet** est à retourner **exclusivement par la poste**
Entre le 23 octobre 2017 et le 22 décembre 2017 MINUIT
(Cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
du Centre Hospitalier de PAU
4, Boulevard Hauterive
64046 PAU Cedex

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

Centre Hospitalier de PAU

4 boulevard Hauterive

64046 PAU Cedex

☎ 05.59.92.47.70

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS en Terminale ou Titulaire du Baccalauréat ASSP ou SAPAT

Cinq places accessibles pour suivre la formation en discontinue pour les personnes en terminale ou titulaires des diplômes suivants :

- Diplôme Baccalauréat Professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » (ASSP)
- Diplôme Baccalauréat Professionnel « services aux personnes et aux territoires » (SAPAT)

Une sélection sur dossier se fera entre le 29 janvier et le 7 mars 2018.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Une épreuve orale d'admission aura lieu entre le 21 mars et le 06 avril 2018.

Pour tous les candidats retenus, après sélection sur dossier, l'épreuve consiste en un entretien de vingt minutes visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

Chaque candidat est personnellement informé de ses résultats par courrier.

LES EPREUVES DE SELECTION :

① - Première phase : sélection sur dossier

Le dossier comprenant :

- a. Curriculum vitae
- b. Lettre de motivation
- c. Copie du dossier ou livret scolaire * :
 - Bulletins scolaires (tous les trimestres ou semestres des classes de première et de terminale)
 - Appréciations des stages (de première et de terminale)
- d. Relevé de notes du baccalauréat
- e. Copie du diplôme ou certificat de scolarité pour les candidats de classe de terminale.
- f. Pour les candidats ayant une expérience professionnelle, une attestation de travail comportant une appréciation sera un plus.

L'examen des pièces consécutives du dossier permettra de retenir les candidats qui seront convoqués à un entretien.

*Pour les élèves en terminale, fournir le bulletin scolaire du trimestre ou semestre ainsi que les appréciations de stage au plus tard le 31 janvier 2018.

Aucune relance ne sera faite.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

② - Deuxième phase : Entretien individuel

Pour les candidats dont le dossier aura été sélectionné, l'entretien individuel dure 20 mn avec un jury. Le candidat doit présenter son parcours puis engager un échange avec le jury sur la base de son dossier (stage, expérience professionnelle ...), afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

Le jury final établira la liste du classement en fonction du nombre de places ouvertes.

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS en Terminale ou Titulaire du Baccalauréat ASSP ou SAPAT

Liste des pièces à renvoyer :

- 1) La **FICHE D'INSCRIPTION** (ci-jointe), complétée et signée, avec photographie d'identité collée.
- 2) Un dossier comprenant :
 - Curriculum vitae
 - Lettre de motivation
 - Copie du dossier ou livret scolaire **A fournir au plus tard le 30 janvier 2018**
 - **Bulletins scolaires** (tous les trimestres ou semestres des classes de première et de terminale).
 - **Appréciations de stage** (de première et de terminale)
 - Relevé de notes du baccalauréat
 - Copie du diplôme ou certificat de scolarité en lien avec le diplôme
- 3) Pour tout candidat ayant un parcours professionnel :
 - Certificats employeurs
 - Appréciations employeurs
- 4) Une photocopie de la carte d'identité en cours de validité.
- 5) **DEUX ENVELOPPES AUTOCOLLANTES** (format 220 x110), timbrées à 0.85 € et libellées à l'adresse du candidat.
- 6) **UNE ENVELOPPE** format A4 affranchie à 1.70 €, libellée à l'adresse du candidat.
- 7) Un chèque bancaire ou postal représentant les droits d'inscription aux épreuves de sélection d'un montant de 85 €, émis à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**

Le dossier **complet** est à retourner **exclusivement par la poste**
Entre le 23 octobre 2017 et le 22 décembre 2017 MINUIT
(Cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
du Centre Hospitalier de PAU
4 Boulevard Hauterive
64046 PAU Cedex

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

du Centre Hospitalier de PAU

4 boulevard Hauterive

64046 PAU Cedex

☎ 05.59.92.47.70

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS EN PARCOURS PARTIEL

Trois places accessibles pour suivre la formation en discontinue pour les personnes titulaires des diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Ambulancier ou Certificat de Capacité d'Ambulancier
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- Titre professionnel d'assistante de vie aux familles

Une sélection sur dossiers se fera entre le 29 janvier et le 7 mars 2018.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Une épreuve orale d'admission aura lieu entre le 21 mars et le 06 avril 2018.

Pour tous les candidats retenus, après sélection sur dossier, l'épreuve consiste en un entretien de vingt minutes visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

Chaque candidat est personnellement informé de ses résultats par courrier.

LES EPREUVES DE SELECTION :

① - Première phase : sélection sur dossier

Le dossier comprenant :

- a. Curriculum vitae
- b. Lettre de motivation
- c. Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation
- d. Les attestations de travail
- e. Les **appréciations** des employeurs ou des supérieurs hiérarchiques

L'examen des pièces consécutives du dossier permettra de retenir les candidats qui seront convoqués à un entretien.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

② - Deuxième phase : Entretien individuel

Pour les candidats dont le dossier aura été sélectionné, l'entretien individuel dure 20 mn avec un jury. Le candidat doit présenter son parcours puis engager un échange avec le jury sur la base de son dossier (stage, expérience professionnelle), afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

Le jury final établira la liste du classement en fonction du nombre de places ouvertes.

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS EN PARCOURS PARTIEL

Liste des pièces à renvoyer :

- 1) La **FICHE D'INSCRIPTION** (ci-jointe), complétée et signée, avec photographie d'identité collée.
- 2) Un dossier comprenant :
 - Curriculum vitae
 - Lettre de motivation
 - Attestations de travail
 - Appréciations employeurs
 - Copie du Titre ou Diplôme permettant de se présenter à la dispense de formation
- 3) Une photocopie de la carte d'identité en cours de validité.
- 4) **DEUX ENVELOPPES AUTOCOLLANTES** (format 220 x110), timbrées à 0.85 € et libellées à l'adresse du candidat.
- 5) **UNE ENVELOPPE** format A4 affranchie à 1.70 €, libellée à l'adresse du candidat.
- 6) Un chèque bancaire ou postal représentant les droits d'inscription aux épreuves de sélection d'un montant de 85 €, émis à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**

Le dossier **complet** est à retourner **exclusivement par la poste**
Entre le 23 octobre 2017 et le 22 décembre 2017 MINUIT
(Cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
du Centre Hospitalier de PAU
4 Boulevard Hauterive
64046 PAU Cedex

FICHE INSCRIPTION
(à renvoyer avec le dossier)



NOM : _____
(En majuscules. Pour les femmes mariées nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Numéro de Sécurité Sociale :
| | | | | | | | |

Situation familiale : _____ Nombre d'enfant(s) : _____

Niveau scolaire : _____ Diplôme(s) : _____

Activité(s) salariée(s) et lieu(x) : _____

Adresse personnelle : _____

_____ Portable : _____ Adresse Mail : _____

☞ **PERE OU CONJOINT**

Cocher la liste sur laquelle vous souhaitez être inscrit pour le concours AS 2018

- Nom Prénom : _____ Liste BAC PRO SAPAT ou ASSP
- Profession : _____ Liste Contrat de travail avec un établissement de santé.
- Adresse professionnelle : _____ Liste parcours partiel
- _____ Liste autres candidats (droit commun)

☞ **MERE OU CONJOINTE**

Nom Prénom : _____

Profession : _____

Adresse professionnelle : _____

Je, soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Date : _____ Signature : _____

**PUBLICATION DES RESULTATS
DU CONCOURS D'ENTREE
A LA FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS 2018-2019
SUR INTERNET
Site : [http// : www.ch-pau.fr](http://www.ch-pau.fr)**

NOM, Prénom du CANDIDAT :

(Pour les femmes mariées nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

J'accepte la diffusion de mon nom sur Internet ¹

Je refuse la diffusion de mon nom sur Internet ¹

Date :

Signature :

¹ Cocher la case de votre choix